

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1747

10 septembre 2009

SOMMAIRE

Adorf S.à r.l.	83818	Kennedydamm S.à r.l.	83814
Aetius S.A.	83852	Lunnitt Sàrl	83818
Airpark S.à r.l.	83814	Maro Investment S.A.	83817
Albali Invest S.A.	83810	Miro-Sport S.A.	83811
Alitec Holding S.A.	83810	M.T.P. S.à r.l.	83813
Amon Properties S.A.	83810	Muenzgasse S.à r.l.	83818
Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l.	83848	M.V.A. Luxembourg	83812
Audley Estates	83814	Northern & Shell Luxembourg Sàrl	83811
Barthels Hof S.à r.l.	83814	Oliver Holdings S.A.	83816
Belle Tec S.A.	83811	Oranje Sàrl	83852
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	83856	Oranje Sàrl	83830
Brasserie des Casemates S.à.r.l.	83852	Orbi Luxembourg S.A.	83833
Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l. ...	83811	Ostohurd S.A.	83815
CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l.	83856	Pertineo S.A.	83817
Clerkenwell Sàrl	83814	Pertineo S.A.	83817
Connexion S.A.	83815	Pferdemarkt S.à r.l.	83818
David Brown Systems S.à r.l.	83831	Polish Equity Partners S.à r.l.	83838
D.B. International Finance S.A.	83824	Profound Market Group S.à.r.l.	83819
Ech Lux 2 (Darmstadter, Frankfurt) S.à r.l.	83856	Rich Investments S.à r.l.	83816
Financière Capucine 4 S.A.	83826	Riviera Hotel Investments S.A.	83817
Gant International S.à r.l.	83816	Sales & More S.A.	83854
Gitte Landgrebe S.à r.l.	83815	Serverdelux S. à r.l.	83850
GRP Security	83849	Sicris Immobilier S.A.	83816
Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l.	83836	Sicris Immobilier S.A.	83817
HKC S.A.	83811	Skol Development Africa S.A.	83816
Hôtel-Restaurant AGATH, société à res- ponsabilité limitée	83813	Square Investments S.à r.l.	83815
Hôtel-Restaurant AGATH, société à res- ponsabilité limitée	83813	T3 S.à r.l.	83812
In-Situ S.A.	83812	Tirrenia S.A.	83855
IRACO, Comptoir d'Importations, Représen- tations et Agences	83812	Top Evasion	83856
JB Management S.A.	83815	Uflug S.A.	83815
		Uflug S.A.	83847
		Victoria Development S.A.	83825
		Windermere Private Placement I S.A. ...	83818
		Xburg s.à r.l.	83813
		Xenon Investments S. à r.l.	83810

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.417.

Par lettre recommandée du 8 novembre 2007, le siège social de la société AMON PROPERTIES S.A., établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007137309/280/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Xenon Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.844.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 4 mai 2009, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. a cédé la totalité de ses parts sociales à Novatrust Limited ayant son siège social au Sir Walter Raleigh House, 48-50 Asplanade, St Helier, Jersey JE1 4HH, Iles de la Manche.

Dorénavant, l'associé est Novatrust Limited avec 12.500 parts sociales.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009107628/13.

(090129116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Alitec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 52.329.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société tenu en date du 3 août 2009 a pris la décision suivante:

Le siège social de la Société a été transféré au 3, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009108368/14.

(090130002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Albali Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.859.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 1^{er} juillet 2009, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de ALBALI INVEST S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B120859.

ALBALI INVEST S.A. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 1^{er} juillet 2009.

Munsbach, le 17 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009108382/16.

(090129935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Belle Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.842.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108407/10.

(090130179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

HKC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 136.418.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108408/10.

(090130181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Miro-Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 73.824.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108409/10.

(090130184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Northern & Shell Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.441.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009108398/13.

(090130299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 69, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 86.058.

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft von L-2561 Luxembourg, 57, rue de Strasbourg nach L-1631
Luxembourg, 69, rue Giesener, mit sofortiger Wirkung zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1/8/2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009107564/11.

(090129339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

In-Situ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 56.286.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

in-Situ s.a.
Boîte Postale 463
L-2014 Luxembourg
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009108347/13.

(090130143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

M.V.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 8.284.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.V.A. LUXEMBOURG S.A.
B.P. 463
L-2014 LUXEMBOURG
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009108348/13.

(090130146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

IRACO, Comptoir d'Importations, Représentations et Agences, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 6.026.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRACO s.a.
B.P. 463, L-2014 Luxembourg
Rue de la Cimetière
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009108349/13.

(090130149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

T3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.845.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 02/06/2009 No L 090079379.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T3 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009108350/15.

(090130054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Hôtel-Restaurant AGATH, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 28.287.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Hôtel-Restaurant AGATH Sàrl
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009108354/13.

(090130487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Hôtel-Restaurant AGATH, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 28.287.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Hôtel-Restaurant AGATH Sàrl
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009108355/13.

(090130488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Xburg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 27, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 140.802.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Xburg s.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009108356/13.

(090130491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 6 août 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L090123245.05).

Luxembourg, le 14 août 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009108440/15.

(090130264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Barthels Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.067.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009108467/9.

(090129949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Kennedydamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.109.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009108487/9.

(090129967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Audley Estates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.005.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009108492/9.

(090129976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Airpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.746.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009108493/9.

(090129978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Clerkenwell Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.740.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 28 mars 2007

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 28 mars 2007 que l'associé unique:

- accepte la démission de Mr. Steve Ozin de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 16 août 2005;
- accepte la démission de Ms. Kristel Segers de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 31 décembre 2006;
- nomme Christophe Gammal, économiste, né à Uccle (Belgique) le 9 août 1967, résidant au 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg comme gérant A de la Société avec effet au 28 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant A

Référence de publication: 2007080939/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Gitte Landgrebe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 103.771.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108416/10.

(090130206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

JB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2009108417/10.

(090130364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 93.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2009108418/10.

(090130367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Uflug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONIE GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009108429/11.

(090130075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Ostohurd S.A., Société Anonyme,
(anc. Connexion S.A.)**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 août 2009.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2009108421/13.

(090129926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2009108419/10.

(090130369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

SDA S.A., Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108386/10.

(090130337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Sicris Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108452/10.

(090130227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Gant International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009108428/12.

(090130055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009108430/12.

(090130092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Sicris Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108453/10.

(090130228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108456/10.

(090130234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108457/10.

(090130237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Riviera Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 117.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVIERA HOTEL INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108496/11.

(090130156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Maro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 74.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARO INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Guy HORNICK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009108465/13.

(090130298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Adorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.754.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009108494/9.

(090129981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Muenzgasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.143.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108488/10.

(090129968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Lunnitt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.062.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009108458/12.

(090130241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Pferdemarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.144.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108490/10.

(090129972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009108459/13.

(090130244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Profound Market Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 800.010,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.824.

In the year two thousand and nine, on the fifth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Janusz Szychlinski, company director, residing in ul. Lubinowa 11, 52-210 Wroclaw, Poland; and
- 2) Mr. Bernard Jakub Afeltowicz, company director, residing in ul. Kasprowicza 79/1, 51-136 Wroclaw, Poland.

Both parties are hereby represented by Mélanie Sauvage, Attorney-at-law, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties (together referred as the Shareholders), represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- The entire issued and outstanding share capital of Profound Market Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 65.824, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, dated July 24, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 779 of October 27, 1998 (the Company), is represented so that the meeting can validly decide to waive the convening notice and deliberate on the following agenda;

- The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1582 of July 27, 2007;

- The Company's share capital is presently set at one million eight hundred eight thousand and ten United States Dollars (USD 1,808,010.-) represented by sixty thousand two hundred and sixty-seven (60,267) shares having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each;

- (i) Mr. Janusz Szychlinski currently holds fifty-eight thousand two hundred and sixty-seven (58,267) shares in the share capital of the Company and (ii) Mr. Bernard Jakub Afeltowicz holds two thousand (2,000) shares in the share capital of the Company.

This being said, the below resolutions regarding inter alia the redemption of part of the shares of each of these shareholders will thus be taken with the vote of the shareholders representing more than ninety percent (90%) of the Company's outstanding share capital.

- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Reduction of the share capital of the Company, by way of redemption and subsequent cancellation, without prior acquisition by the Company, of part of the shares in the share capital of the Company as follows:

(a) thirty-two thousand two hundred and sixty-seven (32,267) shares in the share capital of the Company currently held by Mr. Janusz Szychlinski for a price of one hundred and sixty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 163.43) per share, i.e. an aggregate price of five million two hundred and seventy-three thousand three hundred ninety-five United States Dollars and eighty-one cents (USD 5,273,395.81),

(b) one thousand three hundred and thirty-three (1,333) shares in the share capital of the Company currently held by Mr. Bernard Jakub Afeltowicz for a price of one hundred and sixty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 163.43), i.e. an aggregate price of two hundred and seventeen thousand eight hundred and fifty-two United States Dollars and nineteen cents (USD 217,852.19),

being in total thirty-three thousand and six hundred (33,600) shares in the share capital of the Company, having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) per share, redeemed for a price determined by the board of directors of the Company in accordance with article 7, fifth paragraph, of the articles of association of the Company, at one hundred and sixty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 163.43) per share, i.e. an aggregate redemption price of five million four hundred ninety-one thousand two hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,491,248);

3. Reduction of the subscribed share capital of the Company by one million and eight thousand United States Dollars (USD 1,008,000.-) and cancellation, without prior acquisition by the Company, of thirty-three thousand six hundred (33,600) shares in the share capital of the Company, so that the share capital of the Company is henceforth set at eight hundred thousand and ten United States Dollars (USD 800,010.-) divided into twenty-six thousand six hundred sixty-seven (26,667) shares having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each; the difference between the

aggregate redemption price of five million two hundred and seventy-three thousand four hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,491,248) and the amount of the capital reduction of one million eight thousand United States Dollars (USD 1,008,000.-) is drawn on the distributable reserves of the Company;

4. Amendment of article 6. of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction by cancellation of part of the shares in the share capital of the Company;

5. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, and any employee of Citco C&T (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to properly register the above changes in the shareholders' register of the Company;

6. Reduction of the legal reserve of the Company following the above capital reduction;

7. Granting of adequate power to any manager of the Company to give effect to the drawdown on the distributable reserves of the Company in order to pay the difference between the aggregate redemption price and the amount of the capital reduction; and

8. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Shareholders unanimously resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having full knowledge of the agenda of the meeting, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to redeem by way of cancellation, without prior acquisition by the Company, part of the shares in the share capital of the Company to as follows:

(a) thirty-two thousand two hundred and sixty-seven (32,267) shares in the share capital of the Company currently held by Mr. Janusz Szychlinski for a price of one hundred and sixty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 163.43) per share, i.e. an aggregate price of five million two hundred and seventy-three thousand three hundred ninety-five United States Dollars and eighty-one cents (USD 5,273,395.81),

(b) one thousand three hundred and thirty-three (1,333) shares in the share capital of the Company currently held by Mr. Bernard Jakub Afeltowicz for a price of one hundred and sixty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 163.43), i.e. an aggregate price of two hundred and seventeen thousand eight hundred and fifty-two United States Dollars and nineteen cents (USD 217,852.19),

in total thirty-three thousand and six hundred (33,600) shares in the share capital of the Company, having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) per share, redeemed for a price determined by the board of directors of the Company in accordance with article 7, fifth paragraph, of the articles of association of the Company, at one hundred and sixty-three United States Dollars and forty-three cents (USD 163.43) per share, i.e. redemption price of five million four hundred ninety-one thousand two hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,491,248).

Third resolution

In consequence thereof, the Shareholders unanimously resolve to reduce the amount of the subscribed share capital of the Company by one million and eight thousand United States Dollars (USD 1,008,000.-) and to cancel, without prior acquisition by the Company, thirty-three thousand and six hundred (33,600) shares in the share capital of the Company, so that the share capital of the Company is henceforth set at eight hundred thousand and ten United States Dollars (USD 800,010.-) divided into twenty-six thousand six hundred and sixty-seven (26,667) shares having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each. The difference between the aggregate redemption price of five million four hundred ninety-one thousand two hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,491,248) and the amount of the capital reduction of one million and eight thousand United States Dollars (USD 1,008,000.-) is drawn on the distributable reserves of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing, the Shareholders decide to amend article 6. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at eight hundred thousand and ten United States Dollars (USD 800,010.-) represented by twenty-six thousand six hundred and sixty-seven (26,667) shares in registered form having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders decide to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, and any employee of Citco C&T (Luxembourg) S.A.,

acting individually, to proceed on behalf of the Company to the proper registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

Sixth resolution

The Shareholders acknowledge that the amount of one hundred eighty thousand eight hundred one United States Dollars (USD 180,801.-) allocated to the legal reserve of the Company is now higher than the legal minimum of eight thousand one United States Dollars (USD 80,001.-) and decide to allocate the difference, i.e. one hundred thousand eight hundred United States Dollars (USD 100,800.-) to the retained earnings brought forward of the Company.

Seventh resolution

The Shareholders decide to grant adequate power to any manager of the Company to give effect to the drawdown on the distributable reserves of the Company in order to pay the difference between the aggregate redemption price and the amount of the capital reduction.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present decrease of capital, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version is binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed today together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Janusz Szychliński, administrateur de société, demeurant à ul. Lubinowa 11, 52-210 Wrocław, Pologne; et
- 2) Monsieur Bernard Jakub Afeltowicz, administrateur de société, demeurant à ul. Lubinowa 11, 52-210 Wrocław, Pologne.

Les deux parties sont ici représentées par Mélanie Sauvage, Avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes (désignées ensemble comme les Associés), représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- L'intégralité du capital social émis et en circulation de *Profound Market Group S.à r.l.*, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.824, constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, daté du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 779 du 27 octobre 1998 (la Société), est représentée de sorte que l'assemblée peut décider valablement de renoncer aux formalités de convocation et statuer sur l'ordre du jour suivant;

- Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1582 du 27 juillet 2007;

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million huit cent huit mille dix dollars américains (USD 1.808.010) représenté par soixante mille deux cent soixante-sept (60.267) parts sociales ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune;

- (i) Monsieur Janusz Szychliński détient actuellement cinquante-huit mille deux cent soixante-sept (58.267) parts sociales dans le capital social de la Société et (ii) Monsieur Bernard Jakub Afeltowicz détient deux mille (2.000) parts sociales dans le capital social de la Société.

Ces faits exposés, les résolutions ci-dessus concernant entre autres le rachat d'une partie des parts sociales de chacun de ces associés seront donc adoptées suite au vote des associés représentant plus de quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social en circulation de la Société.

- L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Réduction du capital social de la Société, par le rachat et l'annulation subséquente, sans acquisition au préalable par la Société, d'une partie des parts sociales dans le capital social de la Société comme suit:
 - (a) trente-deux mille deux cent soixante-sept (32.267) parts sociales dans le capital social de la Société actuellement détenues par Monsieur Janusz Szynchlinski au prix de cent soixante-trois dollars américains et quarante-trois centimes d'euros (USD 136,43) par part sociale, soit un prix total de cinq millions deux cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt quinze dollars américains et quatre-vingt-un centimes d'euros (USD 5.273.395,81),
 - (b) mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales dans la capital social de la Société actuellement détenues par Monsieur Bernard Jakub Afeltowicz au prix de cent soixante-trois dollars américains et quarante-trois centimes d'euros (USD 136,43) par part sociale, soit un prix total de deux cent dix-sept mille huit cent cinquante-deux dollars américains et dix-neuf centimes d'euros (USD 217.852,19),soit au total trente-trois mille six cents (33.600) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) par part sociale, rachetées au prix fixé par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 7, paragraphe premier, des statuts de la Société, à cent soixante-trois dollars américains et quarante-trois centimes d'euros (USD 136,43) par part sociale, soit un prix de rachat total de cinq millions quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 5.491.248);
3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un million huit mille dollars américains (USD 1.008.000) et annulation, sans acquisition au préalable par la Société, de trente-trois mille six cents (33.600) parts sociales dans le capital social de la Société, de sorte que le capital social de la Société soit désormais fixé à huit cent mille dix dollars américains (USD 800.010) divisé en vingt-six mille six cent soixante-sept (26.667) parts sociales d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune; la différence entre le prix de rachat total de cinq millions quatre cent quatre-vingt onze mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 5.491.248) et le montant de la réduction de capital d'un million huit mille dollars américains (USD 1.008.000) est portée aux réserves distribuables de la Société;
4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus par annulation d'une partie des parts sociales dans le capital social de la Société;
5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription correcte des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société;
6. Réduction de la réserve légale de la Société suite à la réduction de capital ci-dessus;
7. Octroi du pouvoir adéquat à tout gérant de la Société afin de donner effet au versement des réserves distribuables de la Société afin de payer la différence entre le prix de rachat total et le montant de la réduction de capital; et
8. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés décident à l'unanimité de renoncer aux formalités de convocation, se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de racheter par annulation, sans acquisition au préalable par la Société, une partie des parts sociales dans le capital social de la Société comme suit:

- (a) trente-deux mille deux cent soixante-sept (32.267) parts sociales dans le capital social de la Société actuellement détenues par Monsieur Janusz Szynchlinski au prix de cent soixante-trois dollars américains et quarante-trois centimes d'euros (USD 136,43) par part sociale, soit un prix total de cinq millions deux cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains et quatre-vingt-un centimes d'euros (USD 5.273.395,81),
- (b) mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales dans la capital social de la Société actuellement détenues par Monsieur Bernard Jakub Afeltowicz au prix de cent soixante-trois dollars américains et quarante-trois centimes d'euros (USD 136,43) par part sociale, soit un prix total de deux cent dix-sept mille huit cent cinquante-deux dollars américains et dix-neuf centimes d'euros (USD 217.852,19), et

au total trente-trois mille six cents (33.600) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) par part sociale, rachetées au prix fixé par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 7, paragraphe premier, des statuts de la Société, à cent soixante-trois dollars américains et quarante-trois centimes d'euros (USD 136,43) par part sociale, soit un prix de rachat total de cinq millions quatre cent quatre-vingt onze mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 5.491.248).

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident à l'unanimité de réduire le montant du capital social souscrit de la Société d'un million huit mille dollars américains (USD 1.008.000) et d'annuler, sans acquisition au préalable par la Société, trente-trois mille six cents (33.600) parts sociales dans le capital social de la Société, de sorte que le capital social de la Société soit désormais fixé à huit cent mille dix dollars américains (USD 800.010) divisé en vingt-six mille six cent soixante-sept (26.667) parts sociales d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune. La différence entre le prix de rachat total de cinq millions quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-huit dollars américains (USD 5.491.248) et le montant de la réduction de capital d'un million huit mille dollars américains (USD 1.008.000) est portée aux réserves distribuables de la Société.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent mille dix dollars américains (USD 800.010) représenté par vingt-six mille six cent soixante-sept (26.667) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription correcte des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

Le Associés prennent acte que le montant de cent quatre-vingt mille huit cent un dollars américains (USD 180.801) affectés à la réserve légale de la Société est dès lors supérieur au minimum légal de quatre-vingt mille un dollars américains (USD 80.001) et décident d'affecter la différence, soit cent mille huit cents dollars américains (USD 100.800) aux bénéfices non distribués reportés de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident d'accorder le pouvoir adéquat à tout gérant de la Société afin de donner effet au versement des réserves distribuables de la Société afin de payer la différence entre le prix de rachat total et le montant de la réduction de capital.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, est estimé à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, elles ont signé aujourd'hui ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Sauvage et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2009. Relation: LAC/2009/32682. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108193/270.

(090130255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

D.B. International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "D.B. INTERNATIONAL FINANCE S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié, en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 du 21 novembre 1990 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 du 3 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction de capital à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (2.200.000.- EUR), consistant d'un montant de EUR 2.136.646.- libéré par incorporation des réserves et d'un montant de EUR 63.354.- par contribution en espèces, pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS SEPT CENT TRENTÉ MILLE EUROS (4.730.000.- EUR), au montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTÉ MILLE EUROS (2.530.000.-EUR), sans annulation d'actions, et par remboursement de ce montant aux actionnaires.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la société à concurrence du montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (2.200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS SEPT CENT TRENTÉ MILLE EUROS (4.730.000.- EUR) représenté par huit mille six cents (8.600) actions sans valeur nominale, au montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTÉ MILLE EUROS (2.530.000.- EUR) représenté par huit mille six cents (8.600) actions sans valeur nominale, sans annulation d'actions et par remboursement de ce montant aux actionnaires aux prorata de leur participation dans le capital de la société.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTÉ MILLE EUROS (2.530.000.- EUR) représenté par huit mille six cents (8.600) actions sans valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009108272/67.

(090130472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Victoria Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.984.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "ANTAR INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.297,

ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul actionnaire (l'Actionnaire Unique"), de la société anonyme "Victoria Development S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 127.984, constituée originairement sous la dénomination sociale de "LEGFORCE S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1380 du 6 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2918 du 14 décembre 2007,

et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois cent quatre-vingt-douze mille euros (1.392.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,- EUR) à un million quatre cent vingt-trois mille euros (1.423.000,- EUR) par l'émission de treize mille neuf cent vingt (13.920) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la pré-mentionnée "ANTAR INVEST S.A.", représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire aux treize mille neuf cent vingt (13.920) actions nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million trois cent quatre-vingt-douze mille euros (1.392.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million quatre cent vingt-trois mille euros (1.423.000,- EUR), représenté par quatorze mille deux cent trente (14.230) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FISCHER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE/2009/2803. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009108297/50.

(090130362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Financière Capucine 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.221.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Financière Capucine 4 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141221 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 8 August 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 2282 of 18 September 2008 and the articles of association have not yet been amended.

The Meeting is chaired by Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as Secretary Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders of the Company (the Shareholders), represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cent) each, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 1,500,000.00 (one million five hundred thousand Euro) by way of the creation and issuance of 1,200,000 (one million two hundred thousand) shares having a par value of 1.25 EUR (one Euro twenty-five Cent) each;
3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above on a pro rata basis by PAI Europe V-1 L.P., PAI Europe V-2 L.P., PAI Europe V-3 L.P., PAI Europe V-1 FCPR, PAI Europe V-2 FCPR, PAI Europe V-3 FCPR and PAI Europe V-B FCPR (the Subscribers) by way of a contribution in cash, each share having a subscription price of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cent);
4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority to proceed to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cent) each, to EUR 1,531,000 (one million five hundred thirty-one thousand Euro), divided into 1,224,800 (one million two hundred twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cent) each, by way of the creation and issuance of 1,200,000 (one million two hundred thousand) shares (the New Shares) of the Company with a par value of 1.25 EUR (one Euro twenty-five Cent) per share and a subscription price of 1.25 EUR (one Euro twenty-five Cent) per share, with immediate effect.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 1,200,000 (one million two hundred thousand) shares newly issued shares of the Company as follows:

Intervention - Subscriptions - Payment

The Subscribers, as mentioned in the table below, all hereby represented by Philippe Thiebaud, pre-named, by virtue of powers of attorney given under private seal, declare:

(i) that the issuance of the New Shares is made pro rata to the shares in the Company held by each Subscriber, which are the only Shareholders and hence, no waiver of their preferential subscription rights shall be required;

(ii) to subscribe to that number of New Shares set out against their respective names in the table below each having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cent) for a subscription price of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cent) per New Share;

(iii) to pay up the New Shares by way of a contribution in cash in the total amount of EUR 1,500,000.00 (one million five hundred thousand Euro) in accordance with the below table (the Contribution):

SUBSCRIBERS	NEW SHARES	CONTRIBUTION (in EUR)
1) PAI EUROPE V-1 FCPR	178,749	223,436.25
2) PAI EUROPE V-2 FCPR	178,749	223,436.25
3) PAI EUROPE V-3 FCPR	178,976	223,720.00
4) PAI EUROPE V-B FCPR	127,052	158,815.00
5) PAI EUROPE V-1 LP	178,749	223,436.25
6) PAI EUROPE V-2 LP	178,749	223,436.25
7) PAI EUROPE V-3 LP	17,8976	223,720.00
TOTAL	1,200,000	1,500,000.00

(iv) that evidence of the payment under the Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by ING Luxembourg on 27 July 2009 confirming the availability of the subscription amount under the Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Contribution, in an aggregate amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro), is to be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

Fourth resolution

In order to reflect the resolutions adopted under the second, third and fourth resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 1,531,000 (one million five hundred thirty-one thousand Euro), divided into 1,224,800 (one million two hundred twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cent) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee at Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Financière Capucine 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141221 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2282 du 18 septembre 2008 et les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Philippe Thiebaut, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, qui désigne en tant que Secrétaire Mieke Verstraeten, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur Robert Steinmetzer, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires), représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il apparaît selon une liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité des 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) chacune, est dûment représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu d'ouvrir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. La liste de présences signée par l'ensemble des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte de même que les procurations devant être soumises aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille Euros), par la création de 1.200.000 (un million deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) chacune;
3. Souscription à l'augmentation de capital social et libération des actions nouvellement créées en vertu du point 2. ci-dessus par PAI Europe V-1 L.P., PAI Europe V-2 L.P., PAI Europe V-3 L.P., PAI Europe V-1 FCPR, PAI Europe V-2 FCPR, PAI Europe V-3 FCPR et PAI Europe V-B FCPR (les Souscripteurs) sur une base prorata par voie d'apport en numéraire, chaque action ayant un prix de souscription s'élevant à EUR 1.25 (un Euro et vingt cinq Centimes);
4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée ci-dessus;
5. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et délégation de pouvoir pour procéder à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actions de la Société; et
6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 24.800 (vingt quatre mille huit cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) chacune, à un montant de EUR 1.531.000,00 (un million cinq cent trente et un mille Euros), représenté par 1.224.800 (un million deux cent vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) chacune par la création et émission de 1.200.000 (un million deux cent mille) nouvelles actions de la Société (les Nouvelles Actions) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) chacune et un prix de souscription de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) par action avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 1.200.000 (un million deux cent mille) actions ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Les Actionnaires, comme mentionnés dans le tableau ci-dessous, tous représentés par Philippe Thiebaud, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) que l'émission des Nouvelles Actions s'effectuera sur une base prorata des actions de la Société détenues par chaque Souscripteur, qui sont les seules Actionnaires et, par conséquent, aucune renonciation aux droits préférentiels de souscription des Actionnaires ne sera requise;

(ii) souscrire aux nombres de Nouvelles Actions indiqué à coté de leurs dénominations respectives dans le tableau ci-dessous à un prix de souscription s'élevant à EUR 1,25 (un Euro et vingt cinq Centimes), chaque Nouvelle Action ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes);

(iii) payer entièrement leurs Nouvelles Actions au moyen d'un apport en numéraire de EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille Euros) en conformité avec le tableau ci-dessous (l'Apport):

SOUSCRIPTEUR	ACTIONS	APPORT (en EUR)
1) PAI EUROPE V-1 FCPR	178.749	223.436,25
2) PAI EUROPE V-2 FCPR	178.749	223.436,25
3) PAI EUROPE V-3 FCPR	178.976	223.720,00
4) PAI EUROPE V-B FCPR	127.052	158.815,00
5) PAI EUROPE V-1 LP	178.749	223.436,25
6) PAI EUROPE V-2 LP	178.749	223.436,25
7) PAI EUROPE V-3. LP	178.976	223.720,00
TOTAL	1.200.000	1.500.000,00

(iv) que le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par ING Luxembourg le 27 juillet 2009, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Apport d'un montant total de EUR 1.500.000,00 (un million cinq cent mille Euros) devra être alloué entièrement au compte capital social nominal de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications des résolutions 2., 3. et 4. ci-dessus qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 1.531.000,00 (un million cinq cent trente et un mille Euros), représenté par 1.224.800 (un million deux cent vingt-quatre mille huit cents) actions de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq Centimes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employée auprès de l'étude Allen & Overy Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Thiebaud, Verstraeten, R. Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009108271/227.

(090130447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.567.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme "WOODSTOCK ESTATES INC" S.A. (matr. 2008 2215 744), ayant son siège social à L-9243 Diekirch, 30, route de Gilsdorf,

constituée suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1676 du 8 juillet 2008,

inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 139.367,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Paul WILTZIUS, juriste, demeurant professionnellement à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf,

nommé à cette fonction conformément à l'article 8 des statuts, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés consécutive à l'acte de constitution,

laquelle comparante, actuellement seul associé de la société à responsabilité limitée "ORANJE SARL" (matr. 1993 24 10 055), avec siège social à L-7305 Steinsel, 53, rue de l'Alzette,

constituée, alors avec siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 8 de 1994,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 45.567,

laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Steinsel vers Diekirch et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Diekirch."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

83831

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société anonyme "WOODSTOCK ESTATES INC" S.A.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. WILTZIUS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 avril 2009, DIE/2009/4246. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 mai 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009108284/45.

(090130259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.252 (the "Sole Member") here represented by Mr. Carmine REHO, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member of David Brown Systems S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.251 (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind consisting of a receivable amounting to Twenty Eight Million US Dollars (USD 28,000,000) (the "Receivable") so as to bring it from its present amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy One Pounds Sterling (GBP 949,471) to an amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Two Pounds Sterling (GBP 949,472) represented by Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Two (949,472) Corporate Units, each with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Eighteen Million One Hundred and Sixty One Thousand Seven Hundred and Sixty Eight Pounds Sterling (GBP 18,161,768).

It was also resolved that, for the purpose of the valuation of the Receivable an exchange rate of USD/GBP 1,5417 prevailing at the time of the issuance of the Receivable would be used.

Subscription and Payment

Further intervened said Mr. Carmine REHO, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on 23 July 2009.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member One (1) Corporate Unit together with a share premium amounting to Eighteen Million One Hundred and Sixty One Thousand Seven Hundred and Sixty Eight Pounds Sterling (GBP 18,161,768) in consideration for a contribution in kind consisting of the Receivable.

Thereupon the Sole Member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allocate the above mentioned Corporate Unit and share premium to the Sole Member.

Proof of the existence of this contribution was given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Two Pounds Sterling (GBP 949,472) represented by Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Two (949,472) Corporate Units, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand two hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 20,988,985.32.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.252 ("Associé Unique") dûment représentée par Monsieur Carminé REHO, demeurant professionnellement au, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité d'Associé Unique de David Brown Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.251 (la "Société"), a pris par la présente et dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant de Vingt Huit Millions de Dollars Américains (USD 28.0000.000) (la "Créance"), afin de le porter de son montant actuel de Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Soixante et Onze Livres Sterlings (GBP 949.471) au montant de Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Soixante Douze Livres Sterlings (GBP 949.472) représenté par Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Soixante Douze (949.472) parts sociales ("Parts Sociales") ayant chacune une valeur nominal de Une Livre Sterling (GBP 1) et des droits et obligations tels que définis dans les statuts de la Société avec une prime d'émission d'un montant de Dix Huit Millions Cent Soixante et Un Mille Sept Cent Soixante Huit Livres Sterlings (GBP 18.161.768).

Il a également été décidé que pour les besoins de l'évaluation de la Créance, un taux de change de USD/GBP 1.5417, prévalant au moment de son émission serait retenue.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Carmine REHO, prénommé, en sa qualité de représentant de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009.

La procuration, restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à Une (1) part sociale avec une prime d'émission, pour un montant de Dix Huit Millions Cent Soixante et Un Mille Sept Cent Soixante Huit Livres Sterlings (GBP 18.161.768).

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'accepter de tels souscriptions et paiements, d'émettre et d'allouer les Parts Sociales ci-dessus listés à l'Associé Unique.

La preuve de l'existence de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la société est fixé à Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Soixante Douze Livres Sterlings (GBP 949.472) représenté par Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Soixante Douze (949.472) Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'Une Livre Sterling (GBP 1) et des droits et obligations tels que définis dans les présents statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société ou à tout avocat de l'étude Wildgen, Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou accessoire relative aux résolutions prises ci-dessus.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de six mille deux cents euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 20.988.985,32.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE/2009/2811. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009108226/117.

(090130339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Orbi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.760.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "ORBI LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85760, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 14 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viktoriya GAVRYSYUK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de "ROP LIMITED" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société "ROP LIMITED", établie et ayant son siège social à Victoria, Mahé, 313 Victoria House, (République des Seychelles), inscrite auprès du "Registrar of International Business Companies" des Seychelles sous le numéro 006680, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of July.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of members of the public limited company "ORBI LUXEMBOURG S.A.", established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 85760, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on the 18th of January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 736 of the 14th of May 2002.

The meeting is presided by Mr Jean-Luc JOURDAN, company's director, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Viktoriya GAVRYSYUK, private employee, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of "ROP LIMITED" as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates.
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting decides to appoint the company "ROP LIMITED", established and having its registered office in Victoria, Mahé, 313 Victoria House, (Republic of Seychelles), inscribed at the Registrar of International Business Companies of the Seychelles under the number 006680, as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The meeting decides to grant a full discharge to the directors and the auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Signé: JOURDAN - GAVRYSYUK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE / 2009/2798. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009108262/157.

(090130352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Harbor Phase 0 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.296.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Harbor Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 105.295,

here represented by Mr Jérémie Schaeffer with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 28, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Harbor Phase 0 G.P. S.à r.l.", (the "Company"), having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.296, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 17th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 364, dated April 22nd, 2005, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of August 6th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2178, dated October 3rd, 2007.

II. The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

V. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, born on March 5th, 1953 in Luxembourg, having his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

VI. The sole shareholder resolves to give full discharge to the sole manager of the Company for the accomplishment of its mandate until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Harbor Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, numéro 105.295,

ici représenté par Monsieur Jérémie Schaeffer ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Harbor Phase 0 G.P. S.à r.l.", (la "Société"), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.296, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 22 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, reçu en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2178, du 3 octobre 2007.

II. La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Le comparant est actuellement le propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

IV. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

V. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

VI. L'associé unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.SCHAEFFER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30988. Reçu douze euros (12,- euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108289/117.

(090130273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

— STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Szymon Jozefowicz, of Polish nationality, born in Zielona Gora, Poland, on 18 January 1978, residing at ul. Jagielska 53K, 02-886 Warsaw (Poland), here represented by Alan Botfield, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 28th, 2009.

Such proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms.

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established among the Shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present Articles of Association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, as well as of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Polish Equity Partners S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single Shareholder or by a decision of the General Shareholders' Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the General Shareholders' Meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the General Shareholders' Meeting.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of the General Shareholders' Meeting representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders voting with the quorum

and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Manager(s), Board of Managers. The Company will be managed by one or several managers, if several managers have been appointed they will form a board of managers (the "Board of Managers"). The Board of Managers will be composed by A Manager(s) and B Manager(s).

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the General Shareholders' Meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any Manager so requires.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the Shareholders (if any), except that in his absence, the Board of Managers may appoint another Manager and the General Shareholders' Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two (2) members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Shareholders' Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the single Shareholder or the General Shareholders' Meeting are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next General Shareholders' Meeting.

Art. 15. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of two (2) Managers of the Company, obligatorily signature of one A Manager together with one B Manager, or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the General Shareholders' Meeting.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a General Shareholders' Meeting upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by Shareholders representing half (1/2) the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual General Shareholders' Meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

A written decision, signed by all the Shareholders, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Shareholders which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the General Shareholders' Meeting for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual General Shareholders' Meeting.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single Shareholder or the General Shareholders' Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single Shareholder or by a decision of the General Shareholders' Meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single Shareholder or by the General Shareholders' Meeting, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Mr Jozefowicz, Szymon	31,000	310	31,000
TOTAL:	31,000	310	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009.

Extraordinary General Meeting

First resolution

The Shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. Szymon Jozefowicz, of Polish nationality, born in Zielona Gora, Poland, on January 18th, 1978, residing at ul. Jagielska, 02-886 Warsaw (Poland), as A Manager; and
- Mrs Nora Lee Notzon, of American nationality, born in Texas, USA, on March 5th, 1973, residing at 4 Harrogate House, Sloane Square, SW1W 8AE London (United Kingdom), as B Manager.

Second resolution

The registered office shall be at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Szymon Jozefowicz, de nationalité polonaise, né à Zielona Gora, Pologne, le 18 janvier 1978, demeurant au ul. Jagielska, 02-886 Varsovie (Pologne), ici représenté par Alan Botfield, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les associés une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter soit un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, soit plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Polish Equity Partners S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de Gérant(s) A et de Gérant(s) B.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si un Gérant le demande.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'un Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux Gérants, obligatoirement la signature du Gérant A avec la signature du Gérant B, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Une décision écrite signée par tous les Associés est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une assemblée générale des associés, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Associés.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 23. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Monsieur Jozefowicz Szymon	31.000	310	31.000
TOTAL:	31.000	310	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant au moment de l'approbation des comptes pour l'année 2009:

- Monsieur Szymon Jozefowicz, de nationalité polonaise, né à Zielona Gora, Pologne, le 18 janvier 1978, demeurant au ul. Jagielska, 02-886 Varsovie (Pologne), Gérant de catégorie A; et
- Madame Nora Lee Notzon, de nationalité américaine, née au Texas, USA, le 5 mars 1973, demeurant au 4 Harrogate House, Sloane Square, SW1W 8AE London (Grande-Bretagne), Gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Botfield et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32490. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108316/462.

(090129977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Ufilug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.632.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrice PFISTNER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de "Ufilug S.A.", en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 juillet 2009, copie dudit document après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) "Ufilug S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.632, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 102 du 16 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1404 du 21 juillet 2009.

II) "Ufilug S.A.", prénommée, a un capital social souscrit de cent six mille euros (106.000.- €) représenté par cent six (106) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- €) par action.

III) Conformément à l'article 5 des statuts la société a un capital autorisé de trois millions d'euros (3.000.000.- €) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- €) chacune.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 5 des statuts le conseil d'administration est autorisé à compter de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009, et ce pendant une période de cinq ans renouvelable, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conservation d'obligations ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter ledit article 5 des statuts.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes d'une résolution prise en sa réunion du 20 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé

d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million trois cent mille euros (1.300.000.- €) pour le porter de son montant actuel de cent six mille euros (106.000.- €) à un million quatre cent six mille euros (1.406.000.- €) par la création et l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- €) chacune.

Ces mille trois cents (1.300) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par l'actionnaire unique "Ufipar SAS", société par actions simplifiée, ayant son siège social à 65, avenue Edouard Vaillant, F-92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 475 484 689, au prix de mille euros (1.000.- €) chacune, de sorte que la somme de un million trois cent mille euros (1.300.000.- €) a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent six mille euros (1.406.000.- €) représenté par mille quatre cent six (1.406) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- €) par action."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement à 2.600.- €.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 30 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30786. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009108304/65.

(090130073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 7, rue F. Dostert.

R.C.S. Luxembourg B 64.066.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur François DOSTERT, maître-mécanicien, demeurant à L-7246 Walferdange, 19, Rue des Prés.
2. Mademoiselle Anne DOSTERT, étudiante, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 11, Rue du Cimetière,
3. Monsieur Michel DOSTERT, étudiant, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 11, Rue du Cimetière,
4. Monsieur Ben DOSTERT, étudiant, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 11, Rue du Cimetière,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée "Ateliers Mécaniques DOSTERT, S.à r.l.", avec siège social à L-7397 Hunsdorf, 7, rue François Dostert, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 6 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 496 du 6 juillet 1998 et les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte sous seing privé du 12 novembre 2001 publié au Mémorial C numéro 373 du 7 mars 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 64.066.

II. Suivant les statuts, le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-), représenté par MILLE DEUX CENT SOIXANTE (1.260) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur François DOSTERT, préqualifié, huit cent quarante parts sociales	840
- Monsieur Ernest DOSTERT, quatre cent vingt parts sociales	420
Total: mille deux cent soixante parts sociales	1.260

Monsieur Ernest DOSTERT est décédé le 8 mai 2008. Sa succession est échue à son épouse et à ses trois enfants. En vertu d'un acte de partage du 21 février 2009, reçu par le notaire soussigné, ses QUATRE CENT VINGT (420) parts sociales ont été attribuées indivisément à ses enfants Mademoiselle Anne DOSTERT, Monsieur Michel DOSTERT et Monsieur Ben DOSTERT, tous préqualifiés.

Sur ce:

Mademoiselle Anne DOSTERT, Monsieur Michel DOSTERT et Monsieur Ben DOSTERT, tous préqualifiés, ont déclaré céder toutes leurs QUATRE CENT VINGT (420) parts sociales à Monsieur François DOSTERT, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE EUROS (€ 198.000.-), payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Précision faite que feu Monsieur Ernest DOSTERT était le gérant administratif de la société, Monsieur François DOSTERT, agissant en tant que gérant technique déclare consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tient pour valablement signifiée à la société.

Ensuite, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 6 aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-), représenté par MILLE DEUX CENT SOIXANTE (1.260) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€25.-) chacune entièrement souscrites et libérées, par l'associé unique Monsieur François DOSTERT, préqualifié.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre."

Deuxième et dernière résolution

Suite au décès de Monsieur Ernest DOSTERT, l'associé unique décide de supprimer les postes de gérant administratif et technique.

Monsieur François DOSTERT sera désormais gérant unique de la société avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 2.400.-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. DOSTERT - A. DOSTERT - M. DOSTERT - B. DOSTERT - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2009. Relation: MER/2009/1394. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 5 août 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009108295/65.

(090130318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

GRP Security, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: GRP Security, GIA ABANICO et ABANICO SECURITY.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.635.

L'an deux mille neuf,

le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société à responsabilité limitée "LOR SECURITY, S.à r.l.", avec siège social à Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68 421,

ici représentée par:

Monsieur Grégory RENAULD, directeur de société, né à Metz (France), le 22 mars 1975, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Chatel Saint Germain;

agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "GRP Security", pouvant exercer le commerce sous l'enseigne GRP Security, GIA ABANICO et ABANICO SECURITY, avec siège social au 3A rue du Commerce, L-3895 Foetz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63 635,

constituée originellement sous la dénomination de "GIA ABANICO, S.à r.l." suivant acte notarié en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 15 juin 1998 et

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722 du 7 novembre 2008, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3A rue du Commerce, L-3895 Foetz au 177 rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège vers la commune de Bertrange, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. RENAULD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8831. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009108309/42.

(090130095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Serverdelux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.679.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le quatre août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Abdelfattah IFINIS, chauffeur, né à Casablanca (Maroc), le 1^{er} septembre 1969, demeurant à L-83 65 Hagen, 67, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: SERVERDELUX S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce et la prestation de services.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Hagen.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Abdelfattah IFINIS, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par les apports suivants:

- Une voiture Alfa Roméo 166 2.4 JTD, évalué par le comparant à SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 7.500,-). Le comparant déclare que le prêt apport est à la disposition de la société.
- par un versement en espèces d'un montant de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-), qui se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Abdelfattah IFINIS, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-8365 Hagen, 67, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: A. Ifinis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2009. Relation: EAC/2009/9584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009108324/73.

(090130177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Aetius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 88.879.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009

1. En remplacement des Administrateurs, MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, MANTEGNA S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, représentée par Monsieur Francis DELEPLANQUE, domicilié 49 A, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, dont le mandat est arrivé à terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L., domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,

- MANTEGNA S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, représentée par Monsieur Francis DELEPLANQUE, domicilié 49A, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, mentionnée supra.

Le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 26 avenue Villiers F-75017 Paris étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg.

2. Il est décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Résolution du Conseil d'Administration tenu en date du 27 mai 2009

En remplacement de l'Administrateur-délégué dont le mandat est arrivé à terme MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, le Conseil d'Administration nomme Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, née le 20 novembre 1974 à Nancy (54), aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009108379/43.

(090130360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Brasserie des Casemates S.à.r.l.).**

Siège social: L-7305 Steinsel, 53, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 45.567.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Ulrich von GÖTZ, rentier, né à Praussnitz (PI) le 26 août 1936 (matricule 1936 08 26 050), demeurant à L-6765 Grevenmacher, 24, rue des Vignes.

Le comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE DES CASEMATES S.à.r.l." (matricule 1993 2410 055) avec siège social à L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge, constituée par acte reçu

par le notaire Christine DOERNER en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 8 de l'année 1994, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 45.567,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue, à savoir:

Monsieur Ulrich von GÖTZ, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter à la société "WOODSTOCK ESTATES INC S.A." (matricule 2008 2215 744), ayant son siège social à L-9243 Diekirch, 30, route de Gilsdorf, inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 139.367, ici représenté par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Paul WILTZIUS, juriste, demeurant professionnellement à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf, ce-acceptant, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, soit la totalité des parts existantes, lui appartenant dans la susdite société, et ce au prix d'un euro (1,00 €).

Le prix de cette cession de parts, a été réglé entre parties, dont quittance.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par son gérant, Monsieur Ulrich von GÖTZ, préqualifié.

Suite à la cession qui précède, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE DES CASEMATES S.à.R.L.", appartiennent toutes à la société "WOODSTOCK ESTATES INC S.A.", prénommée et la société "BRASSERIE DES CASEMATES S.à.R.L." est dès lors considérée comme société unipersonnelle.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite le comparant prénommé, représentant la société anonyme "WOODSTOCK ESTATES INC S.A.", laquelle détient la totalité du capital social de la société "BRASSERIE DES CASEMATES S.à.R.L.", s'est réunie en assemblée générale extra-ordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de régler comme suit la gérance de la société:
 - a) Monsieur Ulrich von GÖTZ, prénommé, est démis de ses fonctions de gérant de la société, et ce avec effet immédiat.
 - b) La gérance de la société sera dorénavant exercée par Madame Melanie MAQUET, (matricule: 1981 09 04 286), demeurant à L-7305 Steinsel, 53, rue de l'Alzette.
 - c) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'unique gérant.
 - d) Le mandat du gérant reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
 - 2) La société prendra la dénomination de "ORANJE SARL".
 - 3) Sans préjudice quant à l'objet social initial suivant acte de constitution, la société aura également comme objet social, soit l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:
 - l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de boissons alcooliques et non-alcooliques;
 - l'achat, la vente, l'importation et l'exportation d'objets d'arts;
 - toutes activités généralement quelconques qui se trouvent en relation directe ou indirecte avec l'objet social et qui contribuent à sa promotion.
 - 4) Le siège social de la société est établi à L-7305 Steinsel, 53, rue de l'Alzette.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société Woodstock Estates Inc S.A., prénommée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. von GÖTZ, J.-P. WILTZIUS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2008, DIE/2008/9807. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 novembre 2008.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009108281/63.

(090130254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Sales & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3373 Leudelange, 29, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 120.077.

L'an deux mille neuf,

Le six juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SALES & MORE S.A.", avec siège social à L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2155 du 17 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.077.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme GIRAULT, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation de la libération à cent pourcent (100%) du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), initialement libéré à trente-deux virgule vingt-six pourcent (32,26%), à savoir dix mille euros (EUR 10.000,00), par apport en espèces de vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,00).

2. Transfert du siège social de Steinfort à Leudelange, et modification subséquente de l'article trois, alinéa premier des statuts.

3. Révocation de Monsieur Jérôme GIRAULT de ses fonctions de commissaire de la société.

4. Nomination de la société à responsabilité limitée "INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l." aux fonctions de commissaire de la société.

5. Révocation des membres du conseil d'administration.

6. Nomination de Monsieur Jérôme GIRAULT, de Madame Carole GIOVANNACCI et de Monsieur Michael ERNZERHOF, aux fonctions d'administrateurs de la société.

7. Autorisation au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 13 septembre 2006, le capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune, n'avait été libéré qu'à concurrence de trente-deux virgule vingt-six pourcent (32,26%), soit la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00).

L'assemblée constate le paiement du montant de vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,00) par apport en espèces, de sorte que les trois mille cent (3.100) actions sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-3373 Leudelange, 29, domaine Schmiseleck et de modifier subséquemment l'alinéa premier de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Leudelange."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Jérôme GIRAULT, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, de ses fonctions de commissaire de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire la société à responsabilité limitée, "INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 23.230.

Le mandat du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quatorze.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer les membres actuels du conseil d'administration, à savoir:

- a) Monsieur Stef RATHE, employé privé, demeurant à L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen,
 - b) Madame Vanessa DELVAEL, employée privée, demeurant à L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen,
 - c) Monsieur Joseph DELVAEL, retraité, demeurant à B-1702 Groot-Bijgaarden, 87, Kasteellaan,
- et de leur donner décharge pour leurs mandats respectifs d'administrateurs et d'administrateur-délégué de la société.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

- a) Monsieur Jérôme GIRAULT, expert-comptable, né à Sélestat (France), le 19 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,
- b) Madame Carole GIOVANNACCI, employée privée, née à Thionville (France), le 12 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,
- c) Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, né à Bitburg (Allemagne), le 7 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille quatorze.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de nommer Monsieur Jérôme GIRAULT, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille quatorze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, J. Girault, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 27545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009108871/95.

(090131373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Tirrenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.232.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009108497/11.

(090130160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.569.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°194 du 16 février 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009108543/15.

(090129871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Top Evasion, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Imen Travel.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 49.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2009.

POUR COPIE CONFORME

ARRENSDORFF Roger

Notaire

Référence de publication: 2009108426/14.

(090130040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Ech Lux 2 (Darmstadter, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.312.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Lux 2 (Darmstadter, Frankfurt) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108906/13.

(090131217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009108435/12.

(090130112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.